

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 090-219000262-20240408-BUDGET2024-BF

# Annexe

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION

# COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRIMITIF 2024

## NOTE DE PRESENTATION

### PREAMBULE

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

### 1. Eléments de contexte

#### Evolution et composition de la population

La population de CHEVREMONT connaît une évolution constante depuis la fin des années 60. La croissance démographique de la Commune s'est accélérée à partir de 1990 pour finalement ralentir sur la dernière période et légèrement baisser.

Evolution de la population de CHEVREMONT depuis 1990 :

Année	Populations légales (totales)
1990	1040
1999	1220
2007	1402
2012	1567
2017	1673
2020	1640
2021	1623
2022	1608
2023	1609
2024	1604

Cette croissance suit une tendance générale observée dans l'espace périurbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort et du Territoire de Belfort. A Chèvremont, l'évolution démographique y est davantage dynamique.

En 2021, la population de CHEVREMONT représente 1.55 % de la population de son EPCI de rattachement, Grand Belfort Communauté d'Agglomération (52 communes). Elle représente 1.12 % de la population totale du département du Territoire de Belfort.

Chèvremont a est une population globalement active (la part des 45-59 ans restent la plus importante). Cependant, en 10 ans (2008-2019), on observe une augmentation de la part des plus de 60 ans et une diminution de la part des 0-14 ans. Cela donne une idée du vieillissement à venir.

#### Contexte socio-économique :

Le tissu économique local est tourné essentiellement vers le commerce, les transports et les services divers. Au 31 décembre 2021, la Commune compte 76 établissements sur son territoire. La majorité d'entre eux n'ont pas de salariés.

Chèvremont appartient à la zone d'emploi de Belfort-Montbéliard-Héricourt depuis 2010

Le taux d'activité en 2020 à Chèvremont est de 74 %. Depuis 1999, La population et le nombre d'actifs ont augmenté.

#### L'habitat :

Le parc de logements de Chèvremont est dominé par la maison individuelle avec 79 % des logements. Il est récent puisque près de trois-quarts des logements ont été construits après 1970.

En 2020, la Commune comptait 81 % de propriétaires occupants et 14 % de locataires privés. La part des propriétaires occupants est élevé pour un pôle intermédiaire.

#### Equipements/services :

La Commune compte un certain nombre d'équipements publics eu égard à sa taille :

	TYPE d'EQUIPEMENTS	GESTIONNAIRE
Administratif	Mairie	Commune
Education	Ecoles publiques maternelle et élémentaire	Commune/Education nationale
	Services périscolaires et extrascolaires	Commune
Petite enfance	Multi-accueil/crèche	Commune
Culture	Bibliothèque	Commune
	Salle polyvalente	Commune
Sports et loisirs	Plateau sportif	Commune
	Stade Duvallet	Commune
	Mini-golf	Commune

## **2. Le budget 2024**

### 2.1 Cadre général

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été établi avec la volonté :

- de poursuivre le maintien des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil départemental, de la Région et autres financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## 2.2 Priorités du budget 2023

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement prévues en 2024 représentent 1 475 976.00 € (y compris excédent de fonctionnement de l'année antérieure reporté de 120 000.00 €).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les subventions versées aux associations.

Les charges de personnel représentent 843 700.00 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 1 353 640.00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cet écart, d'un montant de **120 736.00 €** constituera le virement à la section d'investissement (compte 023).

Les recettes de fonctionnement des villes ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Pour mémoire, la Commune percevait 182 076 € de DGF en 2014. Depuis, le montant de la DGF a diminué et aujourd'hui, il stagne :

DGF 2019	DGF 2020	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	DGF 2024
117 673 €	113 371 €	110 085 €	107 991 €	108 068 €	107 298 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux (552 106.00 € perçus en 2023, 580 147.00 € en prévisionnel 2024) ;
- les dotations versées par l'Etat ;
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (vente de bois, produits d'affouage, concessions du cimetière, repas à domicile, crèche, services périscolaires et extrascolaires, etc) : 208 483.28 € en 2019, 132 880.92 € en 2020, 206 423.64 € en 2021, 209 776.48 € en 2022, 263 149.16 € en 2023.

Par ailleurs, la Commune perçoit des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement de son multi-accueil et des services périscolaires et extrascolaires. L'évolution de ces aides s'établit comme suit :

2019	177 897.56 €
2020	196 262.53 €
2021	155 456.93 €
2022	220 705.42 €
2023	194 220.36 €

A noter, pour 2022, que le montant indiqué ci-dessus comprend un reliquat de subventions obtenues pour la crèche (pour l'achat d'équipement) et des aides liées au COVID-19.

Principales dépenses et recettes de la section inscrites au budget 2024 :

Dépenses (chapitre)	Montant	Recettes (chapitre)	Montant
Charges à caractère général (011)	393 930.00 €	Atténuation de charges (013)	25 000.00 €
Charges de personnel et frais assimilés (012)	843 700.00 €	Produits des services (70)	232 365.00 €
Atténuation de produits (014)	6 500.00 €	Impôts et taxes (73)	139 708.00 €
Autres dépenses de gestion courante (65)	109 010.00 €	Fiscalité locale (731)	591 147.00 €
Charges financières (66)	0.00 €	Dotations et participations (74)	361 271.00 €
Charges exceptionnelles (67)	500.00 €	Autres produits de gestion courante (75)	5 000.00 €
		Produits de participations (761)	5.00 €
		Produits exceptionnels (77)	980.00 €
		Reprise sur provisions (78)	500.00 €
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>1 353 640.00 €</b>	<b>TOTAL recettes réelles</b>	<b>1 355 976.00 €</b>
Charges : écritures d'ordre entre sections (042)	1 600.00 €	Produits : écritures d'ordre entre sections (042)	0.00 €
Virement à la section d'investissement (023)	120 736.00 €	Excédent brut reporté (002)	120 000.00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 475 976.00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 475 976.00 €</b>

A titre d'information, l'évolution des ressources et charges des sections de fonctionnement a été la suivante entre 2018 et 2023 :

Années	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>						
dont atténuation de charges	0.00 €	7 261.94 €	6 615.80 €	37 722.91 €	47 297.20 €	39 066.54 €
produits des services	249 312.29 €	208 483.28 €	132 880.92 €	206 423.64 €	209 776.48 €	263 149.16 €
impôts et taxes	623 441.02 €	645 642.54 €	643 966.26 €	623 512.22 €	628 138.81 €	726 222.75 €
dotations et participations	370 640.87 €	362 256.12 €	377 585.24 €	364 190.97 €	446 112.27 €	369 242.51 €
autres produits de gestion courante	4 271.56 €	6 658.21 €	4 066.65 €	5 330.95 €	6 367.17 €	6 357.71 €
<b>Total 1</b>	<b>1 247 665.74 €</b>	<b>1 230 302.09 €</b>	<b>1 165 114.87 €</b>	<b>1 237 180.69 €</b>	<b>1 337 691.93 €</b>	<b>1 404 038.67 €</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>						
dont charges à caractère général	292 532.47 €	308 435.41 €	258 677.68 €	303 852.92 €	312 187.13 €	344 926.15 €
charges de personnel	604 721.26 €	602 047.32 €	619 102.41 €	686 865.15 €	753 354.67 €	814 881.09 €
atténuations de produits	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 197.00 €	6 471.00 €	6 320.00 €
autres charges de gestion courante	66 189.18 €	69 973.96 €	103 146.66 €	109 277.12 €	100 155.28 €	119 022.14 €
<b>Total 2</b>	<b>963 442.91 €</b>	<b>980 456.69 €</b>	<b>980 926.75 €</b>	<b>1 104 192.19 €</b>	<b>1 172 168.08 €</b>	<b>1 285 016.53 €</b>
<b>EBF Total 3 = (total 1-2)</b>	<b>284 222.83 €</b>	<b>249 845.40 €</b>	<b>184 188.12 €</b>	<b>132 988.50 €</b>	<b>165 523.85 €</b>	<b>119 022.14 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses (chapitre)	Montant	Recettes (chapitre)	Montant
Subvention d'investissement (13)	0.00 €	Solde d'investissement positif reporté (001)	124 346.81 €
Immobilisations incorporelles (20)	400.00 €	Virement de la section de fonctionnement (021)	120 736.00 €
Subventions d'équipement versées (204)	0.00 €	FCTVA et Taxe d'Aménagement (10)	36 368.49 €

Travaux bâtiments- voirie et autres (21 : immob. corporelles hors opération)	910 582.00 €	Excédent de fonctionnement	
Travaux bâtiments – voirie (23 : immob. en cours)	24 750.00 €	Produits des cessions (024)	0.00 €
Remboursement d'emprunts (16)	0.00 €	Subventions d'investissement (13)	0.00 €
		Emprunts (16)	485 000.00 €
<b>TOTAL dépenses réelles</b>	<b>935 732.00 €</b>	<b>Total dépenses réelles</b>	<b>888 078.61 €</b>
Charges : écritures d'ordre entre sections (040)	0.00 €	Produits : écritures d'ordre entre section (040)	1 600.00 €
<b>TOTAL dépenses BP 2024</b>	<b>935 732.00 €</b>	<b>TOTAL recettes BP 2024</b>	<b>889 678.61 €</b>
Restes à réaliser 2023	631 632.51 €	Restes à réaliser 2023	677 685.90 €
<b>Total général</b>	<b>1 567 364.51 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 567 364.51 €</b>

En termes d'investissements, le programme envisagé pour 2024 est en **annexe** du présent document.

### 3. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette (CAF) – évolution 2018-2023 :

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>						
dont atténuation de charges	0.00 €	7 261.94 €	6 615.80 €	37 722.91 €	47 297.20 €	39 066.54 €
produits des services	249 312.29 €	208 483.28 €	132 880.92 €	206 423.64 €	209 776.48 €	263 149.16 €
impôts et taxes - fiscalité locale	623 441.02 €	645 642.54 €	643 966.26 €	623 512.22 €	628 138.81 €	726 222.75 €
dotations et participations	370 640.87 €	362 256.12 €	377 585.24 €	364 190.97 €	446 112.27 €	369 242.51 €
autres produits de gestion couran	4 271.56 €	6 658.21 €	4 066.65 €	5 330.95 €	6 367.17 €	6 357.71 €
<b>Total 1</b>	<b>1 247 665.74 €</b>	<b>1 230 302.09 €</b>	<b>1 165 114.87 €</b>	<b>1 237 180.69 €</b>	<b>1 337 691.93 €</b>	<b>1 404 038.67 €</b>
<b>Dépenses de gestion</b>						
dont charges à caractère général	292 532.47 €	308 435.41 €	258 677.68 €	303 852.92 €	312 187.13 €	344 926.15 €
charges de personnel	604 721.26 €	602 047.32 €	619 102.41 €	686 865.15 €	753 354.67 €	814 881.09 €
autres charges de gestion couran	66 189.18 €	69 973.96 €	103 146.66 €	109 277.12 €	100 155.28 €	119 022.14 €
<b>Total 2</b>	<b>963 442.91 €</b>	<b>980 456.69 €</b>	<b>980 926.75 €</b>	<b>1 099 995.19 €</b>	<b>1 165 697.08 €</b>	<b>1 278 829.38 €</b>
<b>EBF Total 3 = (total 1-2)</b>	<b>284 222.83 €</b>	<b>249 845.40 €</b>	<b>184 188.12 €</b>	<b>137 185.50 €</b>	<b>171 994.85 €</b>	<b>125 209.29 €</b>
Frais financiers						
dont intérêts sur ancienne dette	4 656.37 €	3 427.48 €	2 156.96 €	843.36 €	1.25 €	0.00 €
intérêts sur dette nouvelle						
<b>Total 4</b>	<b>4 656.37 €</b>	<b>3 427.48 €</b>	<b>2 156.96 €</b>	<b>843.36 €</b>	<b>1.25 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>CAF brute Total 5 = (Total 3-4)</b>	<b>279 566.46 €</b>	<b>246 417.92 €</b>	<b>182 031.16 €</b>	<b>136 342.14 €</b>	<b>171 993.60 €</b>	<b>125 209.29 €</b>
Remboursement du capital des emprunts						
dont capital sur dette ancienne	36 656.58 €	37 885.47 €	39 155.99 €	40 469.88 €	470.14 €	0.00 €
capital sur dette nouvelle						
<b>Total 6</b>	<b>36 656.58 €</b>	<b>37 885.47 €</b>	<b>39 155.99 €</b>	<b>40 469.88 €</b>	<b>470.14 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>CAF nette Total 7 = (Total 5-6)</b>	<b>242 909.88 €</b>	<b>208 532.45 €</b>	<b>142 875.17 €</b>	<b>95 872.26 €</b>	<b>171 523.46 €</b>	<b>125 209.29 €</b>

#### 4. Niveau d'endettement de la collectivité et capacité de désendettement

Le montant total des emprunts contractés par la Commune de CHEVREMONT s'élevait à 678 778.47 € (pour 3 prêts). La Commune ayant remboursé tous ses prêts, son niveau d'endettement est nul depuis le 31/12/2022.

#### 5. Niveaux des taux d'imposition

Les taux d'imposition voté en 2023 étaient les suivants :

	Taux
Foncier bâti	32.35 %*
Foncier non bâti	36.66 %
Taxe d'habitation (autres locaux dont résidences secondaires)	11.50 %

*\*Pour mémoire, suite à la réforme relative à la suppression de la taxe d'habitation, la Commune perçoit désormais la part départementale s'appliquant sur le foncier bâti.*

#### 6. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

##### Charges de personnel (réalisé 2023) :

En 2023, les charges de personnel s'élèvent à 814 881.09 € (chapitre 012) dont :

- 309 076.06 € de salaires et indemnités versés au personnel titulaire,
- 47 813.15 € de salaires et indemnités versés au personnel non titulaire,
- 271 223.74 € de remboursement au Centre de Gestion pour le personnel mis à disposition de la Commune (service de remplacement).

Etat actuel du personnel :

SERVICE	NBRE D'AGENTS	STATUT	(*) HEURES	EQUIVALENT TPS PLEIN
ADMINISTRATIF	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Titulaire	130.00	0.86
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3</b>		<b>433.34</b>	<b>2.86</b>
CRÈCHE	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Mise à disposition du CDG	131.26	0.87
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5</b>		<b>737.94</b>	<b>4.87</b>
PÉRISCOLAIRE	1	CDD	151.67	1.00
	1	CDD	6.07	0.04
	1	Mise à disposition du CDG	132.47	0.87
	1	Mise à disposition du CDG	97.37	0.64
	1	Mise à disposition du CDG	114.19	0.75
	1	Mise à disposition du CDG	138.15	0.91
	1	Mise à disposition du CDG	60.28	0.40
	1	Mise à disposition du CDG	110.20	0.73
	1	Mise à disposition du CDG	39.00	0.26
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9</b>		<b>849.40</b>	<b>5.60</b>
AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX (école)	1	Mise à disposition du CDG	65.04	0.43
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>65.04</b>	<b>0.43</b>
ATSEM	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	CDD	145.60	0.96
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2</b>		<b>297.27</b>	<b>1.96</b>
TECHNIQUE	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Titulaire	151.67	1.00
	1	Mise à disposition du CDG	151.67	1.00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4</b>		<b>606.68</b>	<b>4.00</b>
<b>TOTAL GLOBAL (tous les services)</b>	<b>24</b>		<b>2989.67</b>	<b>19.71</b>

# INVESTISSEMENTS - BUDGET 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 090-219000262-20240408-BUDGET2024-BF



INVESTISSEMENTS	budget 2024		
<b>PLU</b>		<b>9 000</b>	
- AUTB	9 000 €		
<b>ATELIER MUNICIPAUX</b>		<b>2 000</b>	
- abords	2 000 €	2 000	
<b>CIMETIERE</b>		<b>0</b>	<b>60 000</b>
-reprise concession (y compris ossuaire)	60 000 €		60 000
<b>TRAVAUX FORESTIERS</b>		<b>22 600</b>	<b>4 444</b>
- ONF programme 2023/2024	27 044 €	22 600	4 444
<b>EGLISE</b>		<b>38 750</b>	<b>58 288</b>
- vitraux	5 000 €	5 000	
- vierge du tremont	8 000 €	8 000	
- calvaire	1 000 €	1 000	
-honoraires moe	741 €		741
- phase 2 eglise MOREL	44 879 €		44 879
- ESCHLIMANI archicreo	12 668 €		12 668
-avenant mission SPS eglise	750 €	750	
- divers tx electricite + accessibilite pmr	4 000 €	4 000	
- plafond sacristie	20 000 €	20 000	
<b>BILUTHEQUE - BIBLIOTHEQUE</b>		<b>351 700</b>	<b>510</b>
- frais etude + réalisation	350 000 €	350 000	
- achat pc	1 000 €	1 000	
- achat jeux	510 €		510
- achat divers bilutheque	700 €	700	
<b>CRECHE</b>		<b>16 100</b>	<b>0</b>
- climatisation	15 000 €	15 000	
- lave vaiselle	600 €	600	
- divers mobiliers et équipement	500 €	500	
<b>CENTRE VILLAGE</b>		<b>0</b>	<b>143 405</b>
- tx centre village	138 688 €		138 688
-honoraires MOE	4 717 €		4 717
<b>MINIGOLF</b>		<b>9 000</b>	
- mobilier minigolf	1 000 €	1 000	
- travaux minigolf (réfection pavage)	8 000 €	8 000	



INVESTISSEMENTS	budget 2024		Envoyé en préfecture le 12/04/2024 Reçu en préfecture le 12/04/2024 Publié le ID : 090-219000262-20240408-BUDGET2024-BF
<b>DIVERS</b>			
	<b>14 900</b>	<b>7 640</b>	
- frais acte impasse du trovaire	2 000 €	2 000	
- porte secours centre culturel	2 700 €	2 700	
- plaque de rues	4 800 €	4 800	
- deco noel	7 000 €	7 000	
- abris bus rue de la gare	2 700 €	2 700	
- tx refection rue des Grillons	2 940 €	2 940	
- certificat certinomis	400 €	400	
	<b>935 732</b>	<b>631 632</b>	

a ajouter :

- remboursements des emprunts 0 €

**SOIT TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 1 567 364 €**

**RECETTES INVESTISSEMENT 1 567 364 €**

**0 € RESTE DISPO A AFFECTER**